



Direction Vie de la Cité

Conseil municipal du 15 juillet 2024 DELIBERATION

Rapporteur : Sami BOURI

Secrétaire de séance : Monsieur Jean CONTOU-CARRÈRE

Nombre de conseiller-e-s en exercice : 33
Nombre de présent-e-s : 30
Nombre de votant-e-s : 33

Etaient présent-e-s :

M. Bernard UTHURRY, Maire, Président,
Mme Marie-Lyse BISTUÉ, M. Sami BOURI, Mme Anne SAOUTER, M. Patrick MAILLET, Mme Brigitte ROSSI, M. Jean CONTOU-CARRÈRE, Mme Anne BARBET, M. Stéphane LARTIGUE, Adjoint,
Mme Chantal LECOMTE, M. Philippe GARROTÉ, Mme Dominique QUEHEILLE, M. Raymond VILLALBA, Mme Emmanuelle GRACIA, Mme Flora LAPERNE, M. Frédéric LOUSTAU, M. Saïd SOUITA, Mme Sabine SALLE, M. Patrick NAVARRO, Mme Marie SAYERSE, M. Iñaki ECHANIZ, Mme Françoise STIOPHANE, M. André LABARTHE, Mme Laurence DUPRIEZ, Mme Carine NAVARRO, M. Jacques MAISONNEUVE, Mme Yona TORCAL, M. Daniel LACRAMPE, M. Clément SERVAT, M. Pierre BAHOU, Conseillers Municipaux.

Etaient représentés :

- M. Nicolas MALEIG donne pouvoir à Mme Dominique QUEHEILLE
- Mme Céline BODET donne pouvoir à Marie-Lyse BISTUÉ
- M. Jean-Paul PORTESSÉNY donne pouvoir à Mme Carine NAVARRO

19 - CONTRAT TERRITORIAL GLOBAL – POLITIQUE ÉDUCATIVE LOCALE ACTIONS 2024

Pour l'année 2024, plusieurs actions ont été développées sur notre territoire, répondant aux objectifs des politiques éducatives :

- Une meilleure prise en compte de l'ensemble des temps libres des enfants et des jeunes,
- Le développement de loisirs de qualité pendant le temps extrascolaire et périscolaire,
- Contribuer à l'épanouissement de l'enfant et son intégration dans la société, lutte contre l'échec scolaire et illettrisme,
- Favorise l'insertion des jeunes issus de familles défavorisées, en leur proposant une meilleure intégration sociale,
- Mobiliser tous les partenaires locaux pour une mise en cohérence des moyens et de leurs compétences.

Pour l'année 2024, la participation de la Caisse d'Allocations Familiales (dans le cadre de la CTG) est prévue à hauteur de :

- 31 311,23 € (somme versée directement au Centre Social La-haüt et à Léo Lagrange)
- 6 199 € (somme versée directement à la Mairie pour le poste de coordinateur jeunesse)

Pour l'année 2024 et dans le cadre de la convention de financement des ALSH associatifs sur la commune d'Oloron Sainte-Marie, la participation de la CCHB est prévue à hauteur de : 123 977 €.

Règlement par la Commune des actions pour l'année 2024 :

Il est soumis par délibération au Conseil municipal le tableau ci-après pour règlement des actions réalisées dans le présent cadre.

Les versements seront effectués en 1 fois sous forme de subvention.

Opérateur	Montant
Centre Social 4-6 ans	10 500 €
Centre Social Pré-Ados	7 067 €
Radio Oloron	5 100 €
Total	22 667 €

Où cet exposé, le **CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité,

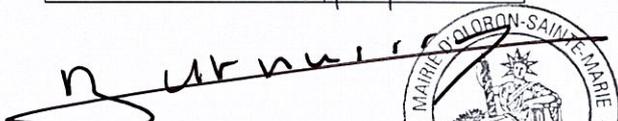
- **APPROUVE** le présent rapport,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à verser les subventions prévues en crédit au BP 2024 sur la ligne 6574001,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention avec la Communauté des Communes du Haut-Béarn relative au financement des ALSH associatifs dans le cadre de Contrat Territorial Global avec la CAF.

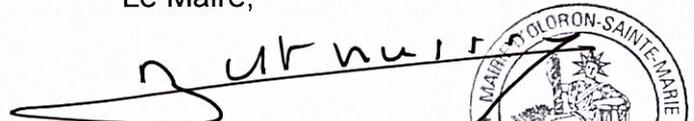
Ainsi délibéré à OLORON Ste-MARIE, ledit jour 15 juillet 2024.

Suivent les signatures.-

Le Maire,

AFFICHÉ LE 17/07/2024





Bernard UTHURRY
